

COMMUNE DE MEZIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 3

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Mézin dûment convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques LAMBERT Maire.

Présents :

Jacques LAMBERT, Maire, Dominique BOTTEON, Maire Adjoint, Pierre DUCOMET, Maire Adjoint, Patricia DUBOUCH, Maire Adjoint, Alexandre MENEULT, Maire Adjoint, Maria GRAHAME-LUCAS, Brigitte PULICANI, Frédéric BURSSSENS, Giovanni PALFINI, Elodie DAVOIGNEAU, Tania PIMENTA-FERNANDES, Marie-José BRAECKMAN, Bernard DULHOSTE, Jean-Michel MANABERA

Représentés :

Tanguy CUBILIER donne pouvoir à Jacques LAMBERT
Coline PREVITALI donne pouvoir à Alexandre MENEULT
José COMINOTTI donne pouvoir à Dominique BOTTEON

Absents :

Patricia BRUTAILS, Jacques CHAPOLARD

Secrétaire de séance : Patricia DUBOUCH

DEL 2023/09 - Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022 de la Commune de Mézin

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBERT, après avoir approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2022 de la Commune de Mézin,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	51 804,84 €
un excédent reporté de :	670 851,64 €
<u>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</u>	<u>722 656,48 €</u>
un déficit d'investissement de :	518 497,60 €
un excédent d'investissement reporté de :	536 344,24 €
un excédent des restes à réaliser de :	35 500,00 €
<u>Soit un excédent d'investissement cumulé de :</u>	<u>53 346,64 €</u>

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

➤ **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022	722 656,48 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068).....	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	722 656,48 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	17 846,64 €.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance Patricia DUBOUCH :

Le Maire,
Jacques LAMBERT

